



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél : 032 492 18 29
www.sorvilier.ch / adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h à 18h30

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE
JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

BULLETIN D'INFORMATION

Administration municipale

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du mercredi 23 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021. Réouverture le lundi 4 janvier 2021 aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Entretien des routes communales

Le sablage et le salage des routes seront réduits durant cet hiver en raison des coûts et de l'environnement, les chemins n^{os} 958, 961, 963, 964, 968, 969 et 976 ne seront pas dégagés avant le 1^{er} avril. Tout citoyen désirant faire déblayer sa place privée ou un chemin pendant la période hivernale doit faire une demande écrite auprès du secrétariat municipal, suivant la surface à déblayer un émolument sera perçu. Toutefois, le Conseil municipal décline toute responsabilité quant aux dégâts causés par les remparts de neige, il ne peut être tenu responsable en cas d'accidents survenus sur les routes et les trottoirs, car chacun doit s'adapter à la situation.

Service des eaux

Le Service des eaux vous recommande de surveiller vos conduites pour éviter des dégâts dus au gel.

Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- Mme Francine Pellaud, agrandissement des ouvertures existantes (pigeonniers) en fenêtres. Dimensions actuelles 30x30 cm, dimensions futures 60x150 cm.
- Plein-Soleil, Installation de deux pompes à chaleur air-eau splittées en cascade.

Le permis de construire suivant est en cours de traitement par la Municipalité :

- Barbara et Jean-Claude Meyer, pose d'une piscine enterrée avec système de chauffage (pompe à chaleur)

Assemblée municipale : lundi 7 décembre 2020

Nous vous rappelons que la prochaine Assemblée municipale aura lieu le lundi 7 décembre 2020 à 20h00 à la salle de Paroisse. **Mesures liées au coronavirus** : Les citoyennes et citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne et plus particulièrement le port obligatoire du masque dans les espace publics tant extérieurs qu'intérieurs. L'assemblée municipale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au Covid-19 le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Fête des sapins

En raison de la crise sanitaire, la traditionnelle Fête des Sapins, organisée par la Bourgeoisie, n'aura pas lieu cette année. Une vente de sapins sera organisée, en plein air et devant le Hangar du Prés des Colons, le samedi 12 décembre 2020 de 10h00 à 12h00 (en cas de mauvais temps, la vente est maintenue). C'est l'occasion d'acheter un sapin de Noël, dès CHF 10.-- (différentes tailles seront à disposition).

La Bourgeoisie mettra à disposition gratuitement dès fin novembre en face de l'école, des branches de sapin qui serviront à couvrir les jardins.

Péréquation financière 2020

Le canton de Berne a versé : CHF 90'237.- de prestation complémentaire au titre de la réduction des disparités, CHF 107'118.- (2019 : CHF 111'718.-) de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, CHF 2'367.- de prestation complémentaire aux communes supportant des charges sociodémographiques.

Personnel de renfort pour l'Hôpital du Jura bernois

L'hôpital du Jura bernois craint de devoir faire face prochainement à un manque de personnel suite aux conséquences du Covid-19. Il a lancé un appel pour recenser le personnel soignant inactif ou les étudiants ainsi que le personnel administratif ayant travaillé dans le domaine de la santé. Si vous répondez aux critères demandés, et si vous le souhaitez, veuillez nous transmettre vos coordonnées ainsi que vos disponibilités.



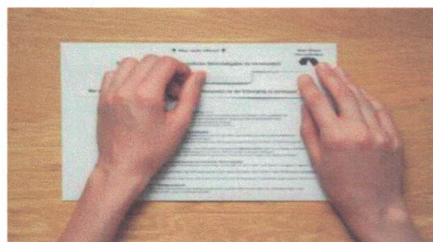
Vote par correspondance

Nous vous prions de respecter les consignes du vote par correspondance afin d'éviter les bulletins nuls.

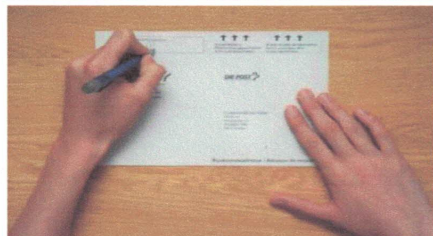
Vote par correspondance : instructions

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au **vote par correspondance**. Veuillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !

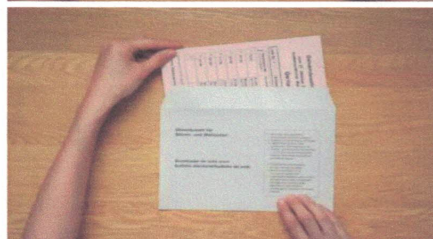
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



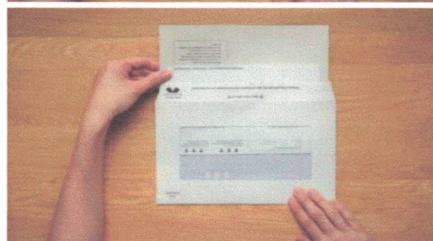
- ✓ Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- ✓ Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- ✓ En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.

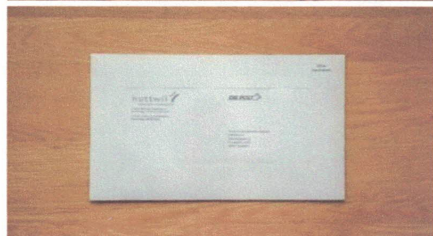


- ✓ Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'**enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- ✓ Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

Attention: la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- ✓ Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.
- ✓ Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).